

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 14 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le quatorze mars à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire..

Nombre de Conseillers**Municipaux :**

En exercice : 18
Présents : 15
Pouvoirs : 1
Votants : 16

Date de la convocation :
08 mars 2018

Date d'affichage :
08 mars 2018

Présents : MM. - Michel BRARD - Catherine LÉBOUCQ - Michel BENEDETTI - Cécile BOULDÉ - Jean-Luc VALLET - Adjoint

Marc LIBERT - Charles DAVENEL - Madeleine DENIS - Nicolas HARDY - Jean-Marc COSTENTIN - Aline JOSSE - Christian THÉBAULT - Anne LEGOUBÉ - Sébastien TROUVÉ

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Karine HUART donne pouvoir à Cécile BOULDÉ - Patricia PAUTONNIER - Anne-Marie VEILLÉ

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Luc VALLET est désigné comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

→ Désignation du secrétaire de séance

→ Approbation du procès-verbal de la séance du 13 février 2018

→ Terrasse extérieure du bar-tabac : emplacement, convention pour mise à disposition, redevance (*délibération*)

→ Repas cantine école publique : proposition RESTORIA (*délibération*)

→ Embauche d'un saisonnier pour le service technique (*délibération*)

→ Pôle intergénérationnel : propositions loyers pour cabinets paramédicaux (*délibération*)

→ Questions diverses.

Ajout à l'ordre du jour : Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour du présent conseil municipal les points suivants :

- Tarifs ALSH pour « l'accueil jeunes 10-13 ans » (*délibération*)
- Travaux du presbytère : avenant au lot n°3 (SCBM) (*délibération*)

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 février 2018 :

Monsieur le Maire soumet à approbation des membres du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 13 février 2018. Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Terrasse extérieure du bar-tabac

Présentation : Bernard DELAUNAY – Maire

Suite à la demande de M. et Mme LAISNÉ, gérants du bar-tabac, souhaitant installer une terrasse extérieure pendant la période d'avril à septembre, il leur a été proposé l'emplacement libre juste au-dessus du café, rue du Stade, appartenant au domaine privé communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de mettre à disposition de M. et Mme LAISNÉ, à titre gratuit, l'emplacement libre juste au-dessus du bar, cadastré section B N°61 et appartenant au domaine privé communal ;
- de passer une convention d'occupation du domaine privé communal ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches et à signer tout document à intervenir.

Il faudra voir sur place la délimitation précise de la terrasse par rapport au trottoir et comment la sécuriser (pose de barrières ?). Le mobilier sera fourni par M. et Mme LAISNÉ.

Repas cantine école publique et alsh : proposition RESTORIA

Présentation : Catherine LEBOUCQ – Adjointe

Catherine LEBOUCQ rend compte des visites sur site, proposées et organisées par CONVIVIO, notre fournisseur actuel de repas à la cantine de l'école publique et à l'alsh, et aussi, RESTORIA, un prestataire concurrent.

Malgré des tarifs légèrement supérieurs, la commission affaires sociales et scolaires propose de changer de prestataire à compter de la rentrée scolaire prochaine (septembre 2018) en retenant RESTORIA qui propose des repas de meilleure qualité en utilisant des produits frais, labellisés, de saison, achetés au maximum près des producteurs locaux et préparés essentiellement au sein de leur cuisine, basée à St Jacques de la Lande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de retenir la proposition de la commission et donc de changer de prestataire pour la fourniture des repas à la cantine de l'école publique et à l'alsh, à compter de la rentrée scolaire prochaine (septembre 2018) ;
- de retenir la société RESTORIA et d'accepter les tarifs suivants, applicables à la rentrée scolaire 2018-2019, de la « Gamme Impulsion » avec 4,5 éléments :
 - repas enfant : 2,29 € HT – 2,41 € TTC
 - repas adulte : 2,97 € HT – 3,13 € TTC
- de mettre fin à la convention avec CONVIVIO, prestataire actuel ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe déléguée, à entreprendre toutes démarches et à signer tout document à intervenir et notamment le nouveau contrat avec RESTORIA.

ALSH : accueil jeunes 10-13 ans

Présentation : Catherine LEBOUCQ – Adjointe

Dans le cadre de l'ALSH, Catherine LEBOUCQ informe de la création d'un « accueil jeunes 10-13 ans » à partir des prochaines vacances de printemps. Les activités seront proposées par la commune mais aussi par les jeunes et elles se dérouleront au foyer de la salle de sports.

Il est proposé d'appliquer les tarifs existants de l'ALSH tenant compte du quotient familial et avec un coût supplémentaire pour les sorties extérieures.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition de tarifs (existants donc pas de nouvelle délibération) et décide d'informer les jeunes à travers le bulletin, le site, la presse et par la distribution de flyers dans les boîtes aux lettres.

Service technique : embauche d'un agent saisonnier

Présentation : Bernard DELAUNAY – Maire et Cécile BOULDÉ – Adjointe

Au vu des besoins du service technique, et notamment de l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité (printemps-été), Monsieur le Maire et Cécile BOULDÉ proposent de recruter un agent saisonnier sur la période d'avril à septembre 2018, comme pratiqué depuis 4 années.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de recruter un agent saisonnier au sein du service technique du 1^{er} avril au 30 septembre 2018 ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe déléguée, à entreprendre toutes démarches dont la publication de l'offre d'emploi (agence intérim, site de la commune, le bon coin, pôle emploi ?) et à signer tout document à intervenir.

Les crédits correspondants seront imputés au budget en section de fonctionnement.

Le contrat de Valentin se terminant au 30 juin 2018, Nicolas HARDY émet l'idée de prendre un apprenti par la suite sachant qu'il y aura du temps à consacrer à la formation de la part des agents du service technique. Des renseignements pourront être pris d'ici la prochaine rentrée scolaire et notamment près du lycée Edmond Michelet.

Michel BRARD propose de réfléchir à la solution aussi de faire faire certains travaux, de façon ponctuelle, par une entreprise privée.

Pôle intergénérationnel : loyers des cabinets paramédicaux et dénomination

Présentation : Bernard DELAUNAY – Maire

Dans le cadre de son étude prévisionnelle d'installation, Monsieur BELLOCHE, ostéopathe et futur locataire du pôle, demande à connaître dès maintenant le montant du loyer qui sera appliqué. Le local sera d'une superficie d'environ 39 m².

Après s'être renseigné près de communes environnantes louant ce type de locaux, Monsieur le Maire donne quelques exemples de montants de location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de fixer le montant du loyer à 105 euros par m² et par an, applicable aux 3 cellules paramédicales du pôle intergénérationnel ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches et à signer tout document à intervenir.

Après discussion lors de la dernière commission affaires sociales, Catherine LÉBOUCQ propose de dénommer le pôle : ESPACE FERDINAND DE LARIBOISIÈRE, ce qui est approuvé par le conseil municipal.

Jean-Marc COSTENTIN pense qu'il serait utile aussi de dénommer l'ensemble des salles communales. Une réflexion sera menée en commission.

Dans le cadre des travaux du pôle, un débat s'instaure sur l'éclairage extérieur du bâtiment. Dans un premier temps, il est décidé de faire passer un fourreau pour un éventuel éclairage partant du mur en limite de rue.

Travaux du presbytère : avenant au lot n°3 (SCBM)

Présentation : Bernard DELAUNAY – Maire

Dans le cadre de la réhabilitation du presbytère, Le Maire informe de travaux supplémentaires concernant le lot n°3 :

Plus-value pour : traitement fongicide curatif pour 8,60 m² de murs
au RDC et 1^{er} étage, pièce principale, côté rue

TOTAL	:	+ 1.252,80 € TTC	
Marché initial		84.080,04 € HT	- 100.896,05 € TTC
Avenant n°1		3.798,40	- 4.558,08
Avenant n°2		1.085,05	1.302,06
Avenant n°3		6.087,20	- 7.304,64
Avenant n°4 proposé		614,60	- 737,52
Avenant n°5 proposé		1.044,00	- 1.252,80
		-----	-----
Nouveau montant		96.709,29 € HT	116.051,15 € TTC

Il propose d'accepter cet avenant au marché initial avec l'entreprise SCBM.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'accepter l'avenant n°5 au marché initial avec l'entreprise SCBM d'un montant de 1.044,00 € HT – 1.252,80 € TTC.
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement du budget communal, à l'opération 13, article 2313.

Sébastien TROUVÉ demande si les murs devant le presbytère vont rester en l'état. Le Maire précise qu'ils vont être repris tout en gardant l'aspect « béton » et apporte des détails sur la rambarde.

Questions diverses

Salle de musculation : Suite à une demande de Chimirec, un débat s'instaure sur l'utilisation possible ou pas des équipements communaux, entre autres, la salle de musculation, par le personnel des entreprises javenéennes. Sur le principe, le conseil municipal est favorable mais moyennant paiement (20 euros par créneau horaire ?) et fonction des disponibilités de la salle avec gestion des entrées par le système des badges.

Le Maire et Michel BENEDETTI, adjoint, se propose de rencontrer l'entreprise Chimirec pour plus d'informations.

Terres de Jim : Il est émis l'idée d'une exposition de photos, format 1,20 m x 0,80 m, dans le centre bourg, sur le thème de l'agriculture. Le Maire propose de valider un devis de la société « Personnal'ise » de Javené pour la prestation d'agrandissement et de fourniture de panneaux d'un montant de 877,25 euros TTC. Le conseil municipal émet un avis favorable. Les photos seraient prises par Gilbert DELAUNAY.

Compte-rendu commission espaces verts du 27 février 2018 : Cécile BOULDÉ rend compte de la réunion et notamment du débat qu'il y a eu sur l'aménagement de l'ancien dépôt communal et la place du kiosque afin de sécuriser le cheminement piétons. Il est proposé de faire appel à un bureau d'études qui pourrait aussi se pencher sur l'aménagement de l'entrée de bourg côté lotissement du Chêne et devant la boulangerie.

MARPA Luitré-Parcé : Madeleine DENIS informe des difficultés financières rencontrées par cette structure et d'un éventuel rapprochement avec l'association Anne Boivent de Fougères.

Lotissement Domaine de l'Orquère : Les premiers habitants arrivant très prochainement, Michel BRARD précise qu'il est urgent de se préoccuper de l'accès à ce lotissement. Celui existant par la rue du Couesnon est en très mauvais état et étroit. L'accès par le lotissement « les Terrasses de l'Orquère » est pour le moment fermé or c'est celui prévu dans le cadre du permis d'aménager.

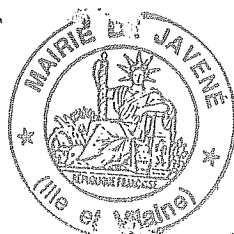
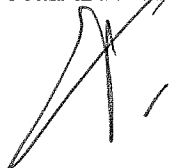
Le Maire précise que Monsieur Ducatel, le lotisseur, s'est engagé à remettre en état le chemin. Aussi, il est décidé d'ouvrir l'accès via les « Terrasses de l'Orquère », avec la mise en place par la commune d'un système de portique pour empêcher le passage des camions, de barrières pour sécuriser la traversée de la voie verte, le lotisseur ayant à sa charge l'aménagement de la voie, avec qui un rendez-vous doit être pris très rapidement.

CALENDRIER

- Prochain conseil municipal : mercredi 4 avril 2018 à 20 h 00
- Prochain bureau municipal : mercredi 28 mars 2018 à 18 h 30
- Commission des finances : mercredi 21 mars 2018 à 18 h 30
- Réunion « révision du PLU » : lundi 9 avril 2018 à 14 h 00
(avec les Personnes Publiques Associées et le bureau d'études)
- + repérage sur le terrain : vendredi 16 mars 2018 à 16 h 00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

Le secrétaire,
Jean-Luc VALLET



Le Maire,
Bernard DELAUNAY

